

Programmation des travaux hors période de reproduction

En cas d'impossibilité (cas exceptionnel)

A

CAS « NORMAL »

Toute intervention non urgente
(ex : intervention liée à la sécurisation mécanique ou électrique, dépose de ligne électrique aérienne, ...)

B

CAS « D'URGENCE »

Intervention urgente liée à un risque :
pour la sécurité du réseau électrique (ex: ligne à très fort enjeux ou difficilement consignable) **ou** pour les oiseaux (ex: risque d'électrocution des oiseaux) **ou** pour les tiers (ex: enjeu de sécurité imminent pour des tiers)

1

Intervention hors période de reproduction

2

Intervention en période de reproduction

Nid non occupé sans œufs/poussins

Nid occupé avec ou sans œufs/poussins (selon stade & espèce)

A limiter au maximum

Appui expert ornithologue

Appui expert ornithologue

2.2

Déplacement du nid obligatoire

2.1

Intervention sans déplacement du nid

Déplacement du nid dans une corbeille sécurisée

A limiter au maximum :
Information DREAL et selon avis expert ornithologue sur site

Selon avis expert ornithologue sur site

Mise en œuvre d'outils d'accompagnement :

- Dispositifs anti-nidification
- Protection des isolateurs,
- ...

Protocole de sauvegarde des œufs ou petits

Mise en œuvre de mesures de gestion provisoire (suppression de branches, ...)

**Survol hélicoptère
ou drone**

*(ex : surveillance du
réseau, sécurisation
urgente, analyse nid,
baguage)*

hors période de
reproduction

En période de
reproduction

Surveillance par
expert ornithologue

Passages de courte
durée
Pas de vol
stationnaire à
proximité du nid